



Département de l'Hérault
Mairie de Lunas
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin 2018
Membres en exercice : 14

L'an deux mille dix-huit et le cinq juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie de Lunas sous la présidence de Monsieur Aurélien Manenc.

Présents : Mmes CANTALOUBE-CLOCHARD M-E, CARLES. M

Mrs ACHER. J, MAS. C, RIVIERE. D, TIECHE. M, ASTIER. J, CONNAC. J,
MANENC. A, ANDRIEUX. P.

Procuration : Mme COLLAS Elisabeth à Mr MANENC Aurélien

Secrétaire de séance : Mr Daniel RIVIERE

Ordre du jour

- 1 – Approbation du conseil du 13 avril 2018
- 2 – Conventions pâturage
- 3 – Financement projet investissement
- 4 – Convention valorisation et collecte des certificats d'économie d'énergie
- 5 – Règlement Général Européen sur la Protection des données
- 6 – Questions diverses.

1 – **Approbation du conseil du 13 avril 2018**

Le compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

18 H 40 Mme BARASCUT Véronique intègre l'assemblée

2 – **Conventions pâturage**

a) Convention NOLIN/Commune :

Monsieur le Maire indique que Mme NOLIN Amandine souhaite louer à la commune plusieurs parcelles pour une superficie totale d'environ 28450 m² (voir tableau ci-dessous) situées sur la plaine haute du hameau de Caunas, afin d'y faire pâturer ses ânes.

Parcelles	H559	H589	H591	H583	H469	H558
Superficies m ²	env7140	790	2780	9130	7310	env1300

Monsieur le maire indique que les parcelles H 559 et H 558 sont divisées en deux par un chemin (voir plan annexé), que la partie concernées par le présent bail est la partie nord accolée à la parcelle H588.

Monsieur le maire propose de faire un bail de location de 1 an renouvelable deux fois avec une convention de pâturage de 30 euros / an.

A l'unanimité le conseil accepte la location du terrain cité ci-dessus pour la somme de 30 euros/an et autorise monsieur le maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du bail.

b) Convention CANTALOUBE-CLOCHARD/Commune :

Monsieur le Maire indique que Mme CANTALOUBE-CLOCHARD Marie-Elise souhaite louer à la commune plusieurs parcelles pour une superficie totale d'environ 15280 m² (voir tableau ci-dessous) situées sur la plaine haute du hameau de Caunas, afin d'y faire pâturer ses chevaux.

Parcelles	H559	H560	H553
Superficies m ²	env7140	6250	1890

Monsieur le maire indique que la parcelle H 559 est divisée en deux par un chemin (voir plan annexé), que la partie concernées par le présent bail est la partie située au sud du chemin.

Monsieur le maire propose de faire un bail de location de 1 an renouvelable deux fois avec une convention de pâturage de 30 euros / an.

A l'unanimité le conseil accepte la location du terrain cité ci-dessus pour la somme de 30 euros/an et autorise monsieur le maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du bail.

18 H 50 Mme CANTALOUBE-CLOCHARD M-Elise intègre l'assemblée

3 – Financement projet investissement

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement des opérations visées ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 150 000,00 EUR.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des offres de financement reçues de la Banque postale et du crédit agricole et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de contracter un emprunt auprès de la banque postale dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant du contrat de prêt : 150 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : salle des fêtes de Lunas et travaux de la Grand Rue

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1.47 %

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

4 – Convention valorisation et collecte des certificats d'économie d'énergie

Dans le cadre du décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux certificats d'économie d'énergie Hérault énergies propose à la commune de valoriser les CEE par le biais d'une convention permettant d'obtenir un volume suffisant de travaux.

Compte tenu de la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie dans ses bâtiments et installations techniques, notamment l'éclairage public, et de l'intérêt pour la collectivité de se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économies d'énergie le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention avec Hérault énergies et autorise Monsieur le maire à signer ladite convention d'habilitation avec HERAULT ENERGIES.

5 – Règlement Général Européen sur la Protection des données

Monsieur le Maire indique que depuis le 25 mai 2018 la commune doit se mettre en conformité avec le Règlement Général Européen de la protection des données approuvé par le Parlement européen qui remplace notamment la loi informatique et liberté. Pour ce faire il convient de désigner un délégué à la protection des données qui aura pour mission de mettre la commune en conformité avec le RGPD en cartographiant les données et en coopérant avec la CNIL.

Le conseil municipal approuve la désignation de M. Christian Mas comme délégué à la protection des données.

6 – Questions diverses

a) Adhésion à l'Agence Hérault Ingénierie

Monsieur le maire indique à l'assemblée que le Département a pour projet de créer une agence technique départementale sous forme d'un établissement public administratif. Cette agence, dénommée Hérault Ingénierie, aura la possibilité d'apporter aux collectivités qui la composeront toute assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Il indique que si la commune souhaite devenir membre fondateur de l'agence « Hérault Ingénierie », il convient d'approuver le projet de statut et le règlement intérieur joints.

La cotisation s'élèvera à 134.4 euros par an

Monsieur le maire propose à l'assemblée de le nommer représentant de la commune pour siéger à l'assemblée générale de l' Hérault Ingénierie.

A l'unanimité (12 Pour) le conseil accepte que la commune devienne membre fondateur de l'agence « Hérault Ingénierie » et désigne monsieur le Maire pour représenter la commune.

b) Renouvellement Adhésion groupement de commande pour achat d'énergies

Considérant que la commune de Lunas fait déjà partie du groupement de commandes créé en 2015 par Hérault énergies pour ses besoins en matière d'achat d'énergies et considérant que l'élargissement du périmètre du Groupement à d'autres départements de la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée nécessite d'adapter l'acte constitutif initial du groupement de commandes en convention constitutive pour l'achat d'énergies de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, de confirmer l'adhésion de la commune de Lunas au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,

c) Passages piétons

Madame Barascut demande s'il serait possible de repeindre les passages piétons.

Monsieur le maire indique qu'une entreprise a été sollicité afin de faire plusieurs travaux de signalisation comme les passages piétons, zébras et autres dans le cadre de la sécurisation des traversées de villages.

d) Emplois aidés

Madame Barascut demande la situation du dispositif des emplois aidés.

Monsieur le Maire précise que pôle emploi vient d'indiquer à la commune qu'elle pourra bénéficier exceptionnellement d'un ou deux emplois pour le technique sous réserve d'assurer une formation adéquate. Ces dispositions sont importantes car l'entretien des rues et le fauchage ne peut plus être effectué actuellement.

Monsieur le Maire indique qu'à ce jour trois offres d'emploi ont été déposées à pôle emploi et que très peu de candidats se sont présentés car les conditions d'arbitrage de pôle emploi ne sont pas connues. Le débat est également ouvert sur une possible mutualisation avec les communes voisines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.